

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 081-218100311-20240924-DELIB38_2024-DE



Rapport annuel

Commune du BEZ

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Exercice

2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	13
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	13
■	ETAT DE LA DETTE.....	13
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	14
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	14
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	14
	ANNEXES.....	15
	RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2023 POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LE RÉSEAU DE LA GAROUSSE (DOCUMENT ÉTABLI PAR L'A.R.S.).....	15
	RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2023 POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LE RÉSEAU DE COMBEROUGÉ (DOCUMENT ÉTABLI PAR L'A.R.S.).....	16
	RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2023 POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LE RÉSEAU DU BEZ (DOCUMENT ÉTABLI PAR L'A.R.S.).....	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable.

La commune n'adhère à aucun EPCI pour la compétence eau potable.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

880 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

Prestations assurées dans le cadre du service

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2023 [m ³]	Prélèvement 2022 [m ³]	Variation 2023/2022	Observat°
Source de La Fonsange		58 002	56 644	+ 2,40 %	
Ressources alimentant le bourg du Bez (2 galeries drainantes et 4 puits de captages). Prélèvement en nappe souterraine		9 107	9 782	- 6,90 %	
Total des prélèvements [m³]		67 109	66 426	+ 1,03 %	

- *Importations d'eau traitée*

Import depuis	Importé en 2023 [m ³]	Importé en 2022 [m ³]
LASFAILLADES	785	792
Total des importations d'eau brute [m³]	785	792

Remarque : dans ce cas, on entend par eau « traitée », une eau directement distribuée à l'abonné.

- *Volumes produits*

Pour ce qui est du traitement, seules trois unités de désinfection (La Garousse, Comberougé et Le Bez) sont en place. De ce fait, on considère que les volumes produits correspondent aux volumes prélevés (pas de pertes d'eau dues au traitement).

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m ³]	2023	2022	Variation
Ressources propres	67 109	66 426	+ 1,03 %
Importations	785	792	- 0,88 %
Total général	67 894	67 218	+ 1,01 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2023	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	591	589	+ 0,34 %
Nombre d'abonnements non domestiques	8	8	-
Nombre total d'abonnements	599	597	+ 0,34 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques correspondent aux gros consommateurs (industriels, hôteliers, agriculteurs...).

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2023	2022	Variation
Volume produit	67 109	66 426	+ 1,03 %
Volume importé	785	792	- 0,88 %
Volume exporté	- 11 390	- 5 026	+ 126,62 %
Volume mis en distribution	56 504	62 192	- 9,15 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	41 535	45 540	- 8,79 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	3 039	3 520	- 13,66 %
Volume total vendu aux abonnés	44 574	49 060	- 9,14 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 74 m³ par an. Elle était de 74 m³ en 2010, de 71 m³ en 2011, de 72 m³ en 2012 et 2013, de 67 m³ en 2014, de 73 m³ en 2015, de 67 m³ en 2016, de 69 m³ en 2017, de 71 m³ en 2018, de 74 m³ en 2019, de 78 m³ en 2020, de 73 m³ en 2021 et de 77 m³ en 2022.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2023 [m ³]	Exporté en 2022 [m ³]
BRASSAC	2 059	2 289
BURLATS	1 738	623
SAINT SALVY DE LA BALME	7 593	2 114
Volume total exporté	11 390	5 026

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2023	2022	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	50,50	50,50	-

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
27/03/2012	Prix de vente de l'eau - Tarifs des divers services pour 2012

En ce qui concerne l'eau potable, cette délibération n'a pas connu de modifications. Les tarifs qu'elle a fixés sont donc toujours en vigueur pour l'exercice 2023.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2023, les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 350,00 €, sans changement par rapport aux années précédentes.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les consommations sont payables au vu du relevé.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en euro par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2022
Redevance de pollution domestique	0,3300	0,3300

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,00	68,00	0,00 %
	Abonnement branchement secondaire	34,00	34,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,10	1,10	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	-	-	-

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Remarque : la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est versée par le service à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le prix de cette redevance est répercuté par le service sur le prix de l'eau. En ce qui concerne la commune du Bez, la part du prix au m³ correspondant à cette redevance n'est pas dissociée sur la facture d'eau (part incluse dans les 1,10 €/m³).

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

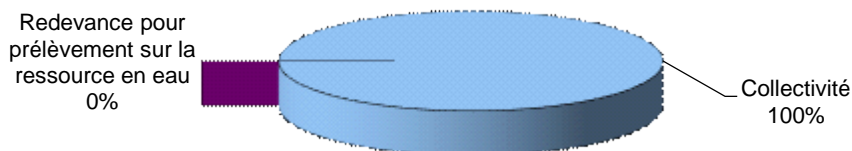
	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	200,00	200,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	0,00	
Total [€ TTC]	200,00	200,00	0,00 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,67 €/m³

Répartition au 1er janvier 2023



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,00	68,00	0,00 %
	Abonnement branchement secondaire	34,00	34,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,10	1,10	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]			
	Redevance de pollution domestique	0,330	0,330	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

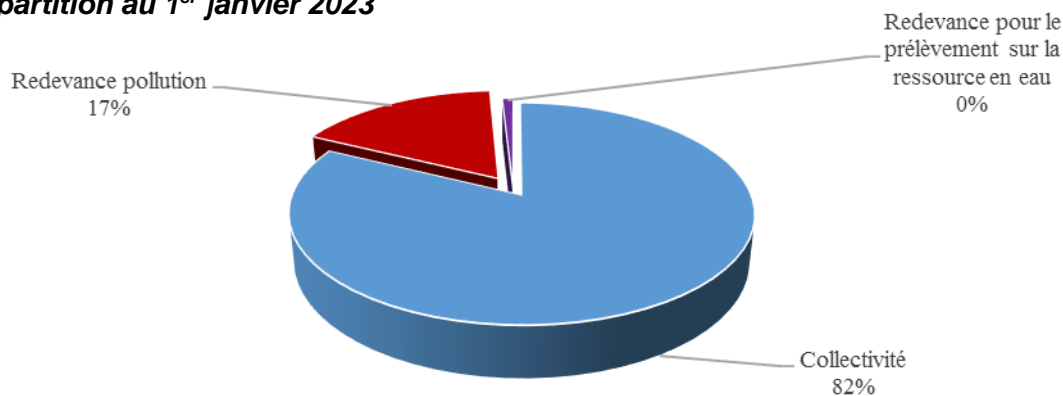
	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2022	Variation
Collectivité	200,00	200,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	0,00	
Redevance de pollution domestique	39,60	39,60	0,00 %
Total [€ TTC]	239,60	239,60	0,00 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,00 €/m³

Répartition au 1^{er} janvier 2023



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2023	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	85 122,84 €	89 092,02 €	- 4,46 %
dont abonnements	39 434,34 €	38 998,02 €	+ 1,12 %
Recettes vente d'eau non domestiques	3 716,90 €	4 246,00 €	- 12,46 %
dont abonnements	374,00 €	374,00 €	-
Recettes de volume exporté	12 952,38 €	4 510,02 €	+ 187,19 %
Total recettes de vente d'eau	101 792,12 €	97 848,04 €	+ 4,03 %
Autres recettes			
Travaux	5 760 €	2 805,00 €	+ 105,35 %
Total des recettes	107 552,12 €	100 653,04 €	+ 6,85 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Des analyses d'eau sont régulièrement effectuées. Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans les rapports établis et transmis par l'A.R.S. (voir annexes pages 15 et 16).

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

100 %

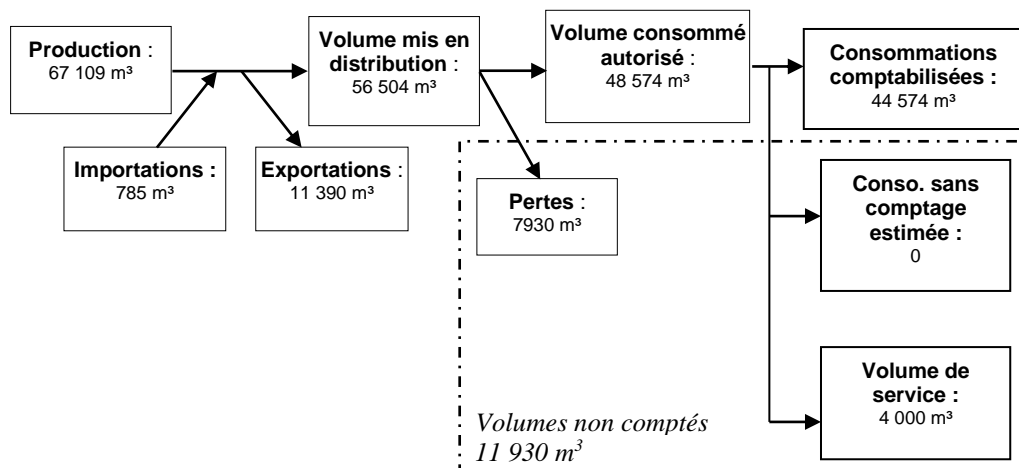
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	0
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	8
mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	9
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	9
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	8
localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	9
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	9
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	0
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
TOTAL	100	72

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.



■ PERFORMANCE DU RESEAU

Ce schéma est faussé du fait que certains volumes produits de ne sont pas comptabilisés.

Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

Rendement du réseau de distribution :

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	93,6 %	84,1%	83,8 %	88,3 %	88,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

indice des volumes non comptés :

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,40	0,76	0,75	0,68	0,65

Indice linéaire de pertes en réseau

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,19	0,54	0,54	0,47	0,43

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2023, les travaux concernant le réseau d'eau potable du chemin de Bel-Air allant au Cros de la Vaisse se sont terminés. Des campagnes de prélèvements concernant la présence de CVM dans le réseau d'eau de la commune ont été entreprises. La commune travaille également sur la mise à jour de son schéma directeur concernant l'eau potable avant d'entamer de nouveaux travaux sur le réseau d'eau potable.

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants / nombre total de branchements	-	-

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes

(N.B. : ce tableau ne comporte que les emprunts réalisés pour le financement de travaux liés à la production et à la distribution d'eau potable. Il convient de noter qu'il n'existe qu'un seul emprunt renégocié en novembre 2016 avec effet au 1^{er} janvier 2017 ; cet emprunt a été soldé au cours de l'exercice 2021 et aucun autre emprunt n'a été fait à ce jour.) :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0
montants des versements à un fonds de solidarité	0	0
dont part délégataire	0	0
dont part collectivité	0	0

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2022	2023



ZONE DE DISTRIBUTION : GAROUSSE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Eau à caractère agressif susceptible de dissoudre les matériaux dans lesquels elle circule et notamment le plomb. Les conduites intérieures à risques sont à supprimer.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

L'eau qui alimente votre réseau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 559 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LE BEZ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LE BEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 16

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 8,5 mg/L

Valeur maxi : 9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 296

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 10,7 °f

Valeur maxi : 11,6 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/03/2024

UDI 081004123

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : COMBE ROUGE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Eau à caractère agressif susceptible de dissoudre les matériaux dans lesquels elle circule et notamment le plomb. Les conduites intérieures à risques sont à supprimer.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

L'eau qui alimente votre réseau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 161 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LE BEZ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LE BEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 8,3 mg/L

Valeur maxi : 8,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 291

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2022

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 11,6 °f

Valeur maxi : 11,8 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/03/2024

UDI 081004122

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE BEZ

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Eau à caractère agressif susceptible de dissoudre les matériaux dans lesquels elle circule et notamment le plomb. Les conduites intérieures à risques sont à supprimer.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

L'eau qui alimente votre réseau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (BEZ (LE), BRASSAC), soit 110 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LE BEZ ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LE BEZ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **6,75 mg/L**

Valeur maxi : **7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **295**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

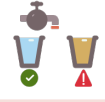
Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**

Valeur moyenne : **21 microgramme/L**

Valeur maxi : **21 microgramme/L**

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **1,6 °f**

Valeur maxi : **1,83 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/03/2024

UDI 081000488

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.